

**Zeitschrift:** Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

**Band:** 18 (1910)

**Heft:** 70

**Rubrik:** Variétés

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VARIÉTÉS.

---

### I. — Le sophisme de la papauté. Réponse à M. Bainvel.

Les anciens-catholiques ont répété maintes fois que la thèse catholique-romaine actuelle sur la papauté, sur l'épiscopat autoritaire, sur le prétendu magistère dont on gratifie le pape pour lui reconnaître le droit de définir des dogmes, sur le droit de gouverner qu'on lui attribue sous le nom de juridiction infail-  
libile, absolue et universelle, ils ont répété et démontré à satiété, dis-je, que cette thèse est fausse et qu'elle n'a aucun fondement sérieux dans l'Écriture sainte.

Des catholiques-romains, connaissant les règles de l'exégèse, et ayant étudié impartialement le N. T., ont avoué qu'en effet la Papauté romaine actuelle n'a aucun fondement dans les paroles évangéliques ; mais ils prétendent qu'elle a son utilité, ils disent même sa nécessité, dans les évolutions que l'Église a dû subir, dans les périls qu'elle a dû vaincre et qu'elle n'aurait pas pu vaincre si elle n'avait pas institué ce magistère doctrinal et ce gouvernement ecclésiastique.

Toutefois tous les catholiques-romains n'ont ni cette science, ni cette franchise. Beaucoup ne veulent pas lâcher pied et s'en tiennent encore aux rabâchages de leur ancienne théologie, à savoir que le Christ a fondé un collège apostolique, un magistère doctrinal, un pouvoir de gouverner l'Église, et qu'il a donné ce magistère et ce gouvernement à St. Pierre, pour que celui-ci les transmît à ses successeurs, les évêques de Rome. Telle est la vieille thèse scolastique et moyenâgeuse. Elle s'étale encore, tout de son long, dans le *Dictionnaire de théologie catholique* de M. Vacant. Au mot « Apôtres », M. J. Bainvel la reproduit avec une naïveté audacieuse qui mérite d'être signalée. Je vais indiquer ses assertions, ses arguments vraiment puérils, sophismes

que le rapprochement des textes suffira à dissiper. Il ne discute pas, il affirme en interprétant faussement les textes les plus simples et les plus clairs; et c'est tout le système papiste.

Il affirme d'abord que les douze apôtres ont eu «*tout pouvoir*», parce que J.-C. leur a dit: «Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel» (*Matth.* XVIII, 18). — *Réponse*: Détacher un texte de son contexte, c'est s'exposer à lui faire signifier toute autre chose que ce que l'auteur a voulu dire. J.-C. parle d'une faute commise par un frère envers un frère, faute qui doit être jugée par un, ou deux, ou trois témoins, et, si ces témoins ne suffisent pas, par toute l'assemblée des frères (15-17). Et c'est ce jugement de l'assemblée que le Christ déclare obligatoire, irrévocable; c'est ce jugement qui fera autorité, et que Dieu ratifiera dans le ciel. Le Christ ne dit que cela. Il ne s'agit là ni d'un tribunal absolu et divin, ni d'un pouvoir universel et absolu, ni d'une abdication de Dieu entre les mains des *douze*; il s'agit simplement d'une communauté de frères qui doit pouvoir régler ses affaires religieusement et saintement, et c'est cette réglementation que le Christ signale comme devant être acceptée religieusement par tous. Ce verset 18, quoique solennel, ne signifie pas autre chose; c'est le ton oriental. Les versets qui précèdent indiquent le fondé de cette interprétation, et les versets qui suivent la confirment. Effectivement, le verset 19 continue la même pensée en ces termes: «Je vous dis encore que, si deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander une chose *quelconque*, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux; car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux.» Remarquez que cette dernière assertion est aussi solennelle que celle du v. 18; or qui oserait la prendre à la lettre et dans un sens absolu? qui oserait soutenir que ce que deux ou trois fidèles demandent à Dieu leur est accordé? La réalité quotidienne infligerait à cette interprétation un dur démenti. Il s'agit évidemment, dans tout ce passage, d'une entente entre frères, entente qui est ratifiée par Dieu dès qu'elle est faite au nom de Dieu et en présence de Dieu pour la paix de la communauté. Voilà tout. Voilà le sens obvie de tout ce passage. Et quand les ultramontains l'invoquent pour affirmer le «*tout pouvoir*» des évêques, quand

ils y voient « un grand organisme social »<sup>1)</sup>, ils font dire à ce texte ce qu'il ne dit pas. Ils s'abusent manifestement.

Ils rapprochent encore ce prétendu pouvoir universel des évêques du passage de Jean, où J.-C., apparaissant aux « disciples », leur souhaite la paix en leur disant : « Comme le Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. Recevez le St. Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez » (XX, 21-23). — *R.* : Il est clair que tout disciple a une mission, celle de travailler à pacifier le monde par la sainteté, par la purification des péchés ; non pas que les disciples aient eux-mêmes pouvoir sur les âmes qui ne relèvent que de Dieu. Non. J.-C. a dit lui-même ailleurs que c'est le fils de l'homme qui a le pouvoir de remettre les péchés (ut sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata ; *Marc II*, 10). Le Christ n'a ni voulu ni pu se contredire. Les fidèles prêchent la sainteté, la pureté, l'amour de Dieu, et leurs bonnes paroles touchent les consciences ; et quand les consciences sont ainsi amenées au repentir, Dieu lui-même leur pardonne. Voilà tout le pouvoir en question. Le Christ n'a certainement pas plus érigé les apôtres et les évêques que les fidèles, en maîtres de la grâce et du ciel. M. Bainvel et ses coreligionnaires abusent vraiment des textes et du bon sens. Il suffit de savoir lire sans parti pris pour découvrir exactement leur sens naturel.

Plus loin (col. 1650), il dit : « La fondation de l'Eglise et la mission apostolique ne font qu'un. » — *R.* : Ces deux choses sont manifestement deux choses, et arguer de la certitude de la fondation de l'Eglise à la certitude de la prétendue mission apostolique telle que Rome l'entend, c'est faire de l'exégèse et de la théologie fantastiques.

Et encore : « Si Jésus est l'envoyé de Dieu, la mission des apôtres est divine, divine est l'Eglise. » — *R.* : Ne forçons pas les mots. Il est clair que J.-C. a envoyé ses apôtres et ses disciples dans un *but* divin. Mais suit-il de là qu'une société d'hommes soit divine, et que ce que ces hommes vont dire et faire sera divin par le fait même ? Certainement non.

M. Bainvel prétend que les douze doivent être *un* parce que J.-C. a prié pour qu'ils soient *un*. Et de cette unité, il con-

---

<sup>1)</sup> Vacant, *loc. cit.*, col. 1649-1650.

clut aussitôt qu'ils ont formé un « collège » et un « corps ». Et de cette idée de collège et de corps, il conclut à un chef et à une tête. Et ce chef et cette tête, c'est Pierre, parce que Christ a dit à *Pierre* que sur *cette pierre* il bâtirait son Eglise. Donc, selon M. Bainvel, tous les apôtres ont été subordonnés à Pierre, leur chef et leur tête! — *R.*: Tout cela n'est qu'un tissu de sophismes et de fausses équivalences. On rapproche des mots qui se ressemblent quelque peu, on confond ressemblance avec identité, on en fait des synonymes, et la thèse est prouvée! Erreur. Le Christ a prié pour l'unité d'*esprit* et de *cœur* qui doit régner entre les disciples; mais l'unité de *collège* et de *corps* est autre chose. Le désir de celle-là n'est pas forcément l'établissement de celle-ci. En outre, la pierre en question n'est nullement l'apôtre Pierre; ne confondons pas une vérité (la divinité de J.-C.) avec une personne. La personne de Pierre reste une personne très humaine, même quand Pierre confesse la divinité de J.-C. C'est cette vérité confessée, c'est cette divinité de J.-C., qui est le fondement de l'Eglise. Où voit-on en cela que Pierre soit le fondement de l'Eglise et le chef des apôtres? Fantaisie.

J.-C. a recommandé à ses disciples de prêcher la doctrine qu'il leur a enseignée. M. Bainvel en conclut que tout ce qu'ils prêcheront sera divin, comme si des hommes ne pouvaient pas se tromper, même avec les meilleures intentions! Il conclut à un magistère et à un gouvernement, car, dit-il, l'Eglise est une société, et une société évidemment parfaite, qui a donc tous les pouvoirs possibles pour gouverner le monde! J.-C. a promis d'être avec ses disciples pour les sanctifier: Donc, dit M. Bainvel, ils forment une société infaillible, et la foi de Pierre est indéfectible, et les évêques sont des monarques (col. 1653); et les apôtres ont été confirmés en grâce, donc ils ne pouvaient pas pécher (1654), donc ils ont eu l'infaillibilité personnelle et la juridiction universelle avec « pleins pouvoirs » (col. 1655-56)! — *R.*: Tissu de sophismes. M. Bainvel émet une première assertion d'où il prétend tirer une seconde, de celle-ci une troisième, etc. Il ne remarque pas que la première ne contient pas plus la seconde que la seconde ne contient la troisième; il va, il va sans s'arrêter, et fait la boule de neige, mais il ne grossit sa boule que par les additions qu'il y fait lui-même de son cru. Rien de plus. Donc enfantillage.

Autre fantaisie. Il clôt la révélation de J.-C., non à la mort de J.-C., mais à celle du dernier apôtre, comme si les apôtres avaient eu le pouvoir de révéler et d'ajouter à la révélation de J.-C. (col. 1656). Il est vrai qu'il nous fait la grâce d'avouer que les révélations faites à (ou par) Marguerite Alacoque et autres personnes prétendues inspirées, ne font pas partie du dépôt apostolique, bien que, dit-il, elles y soient déjà en germe! (col. 1657). Il ne remarque pas que si ces nouvelles révélations sont transformées en dogmes par le pape, elles deviennent *ipso facto* des révélations divines! Quel gâchis! Quelle confusion du divin et de l'humain! De plus, à en croire M. Bainvel, les apôtres, du fait même de leur apostolat, auraient eu une connaissance parfaite des vérités de la foi; cette connaissance parfaite n'était pas la connaissance théologique, mais, dit M. B., « le sens expérimental de la vérité concrète et réelle dans son *infinie* richesse » (col. 1658). M. B. affirme, cela ne lui coûte aucun effort; mais des preuves? Aucune.

Même arbitraire, quand il affirme que les évêques possèdent **in solidum** la juridiction universelle et complète, mais non séparément. N. B. C'est le pape seul qui la possède, et à lui seul! (col. 1659). Pourquoi? Chè lo sa? *Placuit nobis*.

Et dire que c'est là la démonstration du fameux droit divin de la Papauté, et que c'est sur des fondements aussi fragiles que repose tout cet échafaudage! Quelle légèreté d'esprit dans les masses et dans les classes dites élevées, qui admettent de telles chimères! M. B., dans la bibliographie où il cite ses références, mentionne les ouvrages de Pressensé, de Renan et d'A. Réville, mais sans avertir ses lecteurs que ceux-ci, depuis longtemps, ont très abondamment réfuté sa thèse. M. B. a-t-il répliqué à leurs arguments? Il n'y a même pas songé; peut-être même considère-t-il ce sans-gêne comme une surabondance de lumière.

Un écrivain disait dernièrement que la papauté n'est pas *tabou* et qu'on peut y toucher. Il la comparait même à une Gorgone qui perd tout prestige dès qu'on ose la regarder dans les yeux sans peur. Puissent-ils être nombreux, ceux qui auront ce bon sens et cette perspicacité!

E. MICHAUD.

---

## II. — Encore la crise dogmatique romaine.

Cette crise devient de plus en plus grave, en ce sens qu'elle ne porte pas seulement sur un ou plusieurs dogmes particuliers, mais qu'elle s'étend à tous et qu'elle altère, très gravement, la notion même du dogme. J'en ai donné maintes preuves dans les derniers numéros de la « Revue » <sup>1)</sup>. Pour qu'on ne m'accuse ni d'exagération ni de parti pris, j'analyserai simplement, en citant ses propres paroles, un récent article de M. L. Laberthonnière, paru dans les « Annales de philosophie chrétienne » (décembre 1909, p. 279-313).

M. L. déclare franchement que cette nouvelle théorie est « aux abois » (p. 282); qu'« on se dupe le plus étrangement du monde », et que « jamais la *piperie des mots* n'a été plus visible » (p. 309). A la bonne heure! c'est franc, et malheureusement ces accusations sont méritées. Voici la nouvelle thèse: « c'est que la science et la foi sont exclusives l'une de l'autre » (p. 283). « On ne croit que quand on ne sait pas, et quand on sait on ne croit pas. *Impossibile est quod ab eodem idem sit scitum et creditum...* Transcendantes par essence, les vérités révélées sont par essence objet de foi, sans jamais pouvoir devenir pour nous, dans les conditions où notre esprit s'exerce sur la terre, objet de science » (p. 284).

Ainsi, le monde de la science et le monde de la foi, la nature et la surnature, constituent « deux mondes à part, hétérogènes l'un à l'autre... Il y a dualisme absolu » (p. 285). — « On admet qu'une foi implicite suffit... On l'entend dans le sens d'un blanc-seing qu'on donne une fois pour toutes et en bloc, sans avoir même à s'inquiéter de connaître matériellement le détail qui viendra s'inscrire au-dessous. Il suffit qu'on sache que ce détail, *quel qu'il soit*, a une origine divine. L'Eglise est là pour le recueillir et le conserver. Gardienne des archives de la révélation, chargée *d'en administrer le contenu*, elle la met en articles de foi dont elle promulgue officiellement les formules. *Cette promulgation est seule requise*. Après cela, de même que la foi supplée la science, *la foi à l'Eglise supplée la foi directe à ce que promulgue l'Eglise*. Ce qui constitue essentiellement la foi, *c'est la disposition à croire ce que l'Eglise*

---

<sup>1)</sup> Voir, par exemple, le numéro de janvier dernier, p. 194-196.

*a enseigné, enseigne et enseignera, indépendamment même du contenu de cet enseignement...* Sa valeur est tout entière dans cette disposition *et non dans l'objet même qui est cru...* Le motif, *c'est seulement l'autorité de l'Eglise continuant l'autorité de Dieu* et considérée comme ayant pour but, en promulguant des dogmes, non pas d'éclairer les esprits, mais de s'imposer comme puissance suprême et de se faire obéir. L'acte de croire, par conséquent, se réduit à une soumission globale et inconditionnée de l'esprit à l'Eglise. Il ne consiste plus formellement et essentiellement qu'à reconnaître le droit tout pur *du magistère...* Relativement à ce que promulgue l'Eglise, la foi ainsi entendue est donc *une foi par procuration*. Et ce qu'il importe de retenir comme caractéristique, c'est que, quand on se soumet à ce que promulgue l'Eglise, *ce n'est jamais pour ce que contiennent ses promulgations*, ce n'est jamais pour la valeur de vérité et de vie qu'on y découvrirait: car alors il y aurait science, et par hypothèse cette science exclurait la foi, ruinerait la soumission dans son principe même » (p. 289-291).

Et ceci! « La démonstration de la crédibilité *externe* elle-même, qu'on réclame cependant comme absolument indispensable en disant que l'esprit ne croirait pas s'il ne voyait pas qu'il faut croire, devient par le fait même *surérogatoire* pour les individus. Et c'est si vrai que le P. Gardeil, par exemple, après avoir dit que dans la pratique il faut se contenter d'une crédibilité *relative*, c'est-à-dire d'une crédibilité produite par des probabilités et non par une démonstration rigoureuse donnant l'évidence, en vient ensuite à admettre qu'au sujet de cette évidence tout ce qui est nécessaire *c'est que l'Eglise l'ait ou l'ait eue*. Or le mot Eglise ne peut signifier ici que *certains hommes* dans l'Eglise. Et il n'est même pas nécessaire qu'il en existe encore de tels; il est nécessaire seulement qu'il en ait existé. L'évidence qui leur a été donnée vaut pour les autres. *C'est aussi une évidence par procuration*. On ne croit plus parce qu'on voit qu'il faut croire, mais on croit *parce qu'on sait que d'autres ont vu qu'il fallait croire...* Ce n'est plus qu'une foi naturelle qui est la condition de la foi surnaturelle, et on se trouve réduit de la sorte à un *fidéisme naturaliste...* Ainsi donc la grâce agit du dehors sur la volonté, et la volonté du dehors sur l'esprit, en même temps que c'est *du dehors*, et sans avoir rien de commun ni avec ce que nous sommes intérieure-

ment, ni avec ce qu'est extérieurement la nature, que s'imposent à l'esprit les données de la révélation » (p. 293-294).

Et encore : « La connaissance de foi ainsi entendue, et bien qu'elle se baptise dogmatisme intellectuel, constitue d'abord, à strictement parler, un dogmatisme *agnostique*, puisqu'elle a pour objet, dans les formules du dogme, non pas ce que ces formules signifient pour l'esprit, mais autre chose qui est inaccessible à l'esprit. Qu'on dise : Dieu est, ou Dieu est personnel, ou Dieu est trinité et unité, ce qu'expriment les mots « être, personnel, trinité », n'est pas vrai de Dieu dans le sens que l'esprit humain est ou peut devenir capable de donner à ces mots, mais vrai *seulement dans un sens qui foncièrement lui échappe*... Vis-à-vis du dogme, l'homme est nécessairement un perpétuel *mineur*, et par suite le chrétien demeure jusqu'à la tombe le *sujet* de l'autorité qui l'a engendré à la vie surnaturelle » (p. 297-298).

Donc, c'est l'Eglise, ou plutôt le magistère, ou plutôt le pape, qui remplace le Christ. En effet, « après être venu sur la terre, le Christ n'a pu faire bénéficier de son intervention que ceux-là seuls qu'il a pu atteindre extérieurement, soit immédiatement par lui-même pendant sa vie terrestre, soit immédiatement ensuite *par l'Eglise* qu'il a fondée. Comme sa conquête ne se fait que du dehors, l'extension de son action est *limitée par l'extension même de l'Eglise visible*. Et chacun sait en face de quelles conséquences embarrassantes on s'est trouvé à ce point de vue, relativement à la possibilité du salut pour la plus grande partie de l'humanité. Il résulte de là, en effet, que nous ne prenons contact avec la vérité qu'il a promulguée, aussi bien qu'avec la grâce dont il est la source, que par une transmission matérielle. Par suite c'est le hasard des naissances ou des rencontres qui y préside, à moins que ce ne soit une prédestination, *comme si le fatum antique était toujours là* » (p. 300).

Un théologien de la » *Scuola cattolica* » (octobre 1909, p. 517), « pour rester conséquent avec son extrinsécisme, dit M. Laberthonnière, n'hésite pas à réduire l'Eglise à n'avoir plus d'autre fonction que celle de notifier et de condamner. Il la décharge de toute fonction apostolique, puisqu'il la décharge d'avoir à gagner les âmes par la persuasion, comme si cette tâche était au-dessous d'elle et devait compromettre son autorité » (p. 301-302).

Enfin, M. L. conclut ainsi (p. 312) : « Ces contradictions ne font-elles pas voir à merveille que la thèse est *insoutenable* et

qu'elle *méconnaît foncièrement le christianisme* sous prétexte de le sauvegarder dans son intégrité surnaturelle? »

Il faut remercier M. L. de sa franchise et de son courage : attaquer MM. Lebreton, Bainvel, Gardeil, Dubois, etc., exige aujourd'hui une certaine audace quand on est dans le rang. M. L. croit encore à la science, bien qu'il sache qu'à Rome il ne s'agisse plus de science, mais uniquement d'obéissance. La foi de Rome, c'est qu'elle aura toujours des esclaves à son service. Attendons la fin. D'ores et déjà, il n'est que trop évident que la plaisanterie connue lancée contre les fabricants romains de dogmes nouveaux n'est que la pure vérité. « De même que pour faire un canon il suffit de prendre un trou et de mettre du bronze autour, ainsi, pour faire un dogme, prenez un trou et mettez de la sottise autour. »

E. M.

---

### III. — Encore Lamennais.

Les *Lettres inédites de Lamennais à la baronne Cottu* ne sont pas très intéressantes, en ce sens qu'elles ne contiennent rien de la vie de Lamennais qu'on ne connaissait déjà. Cette amie n'était pas une intelligence à laquelle L. avait besoin d'expliquer ses idées et sa vie; il l'aimait d'amitié, parce qu'elle était bonne et qu'il était bon, et c'était tout. Mais on voit dans ces *Lettres* la tranquillité d'âme de L., sa droiture dans toute sa conduite, son amour de la vérité contre Rome, sa conscience religieuse contre l'irreligion romaine. Et ceci est bon à noter toujours : car les romanistes cherchent toujours à faire croire qu'ils ont le monopole de la rectitude, de la religion et de la paix ! Quels mensonges !

M<sup>me</sup> Cottu, bien que condamnant les déterminations anti-romaines de L., a écrit : « L'orgueil n'était pour rien dans sa funeste témérité; et, dût-on crier anathème sur ceci, nul n'a aimé, nul n'a senti Dieu plus que lui. » De la Chênaie, il écrit à M<sup>me</sup> C. : « Si l'iniquité des hommes me force, sur mes vieux jours, à abandonner ma patrie, je m'en irai du moins la tête haute et la conscience nette, et nul pays n'aura à rougir de me donner un tombeau. » Il écrit le 7 février 1835 : « Chacun n'a que sa persuasion. J'en ai vu de tant de sortes, qu'aucune ne m'étonne, et que je n'éprouve pas même le désir d'ébranler

celle d'autrui, ni de propager la mienne. L'importance qu'on attache généralement à ses pensées, la ferme confiance qu'on a en elles, la chaleur et l'aigreur des discussions qui naissent de là et qui tendent perpétuellement à se transformer en actes hostiles, tout cela est une des plus fécondes causes de maux parmi les hommes. C'est pourquoi je tâche de me renfermer dans une grande tolérance pour les opinions et une grande charité pour les personnes, ne m'éloignant d'aucun à cause de ce qu'il pense, mais à cause de l'obligation qu'il veut imposer de penser comme lui. J'abhorre toutes les tyrannies, de quelque genre qu'elles soient ; je les combats partout où je les rencontre. Je n'en détruirai pas le germe, je le sais bien, mais j'en atténuerai peut-être les effets, et si ceci arrive, n'importe en quel temps, car le temps ne m'est rien, je n'aurai pas perdu mes efforts. » — Le 1<sup>er</sup> juin : « Quant à ma position, sous aucun rapport, je ne vous dirai rien ; vous ne pourriez pas me comprendre. Qu'importe après tout ? Je suis sûr de votre affection et vos gronderies mêmes m'en sont une nouvelle preuve. Il ne vous est pas plus possible, du moins je m'en flatte, de douter de la mienne. Quelle que soit la dissidence qui existe entre nos opinions, le véritable lien d'union subsiste entre nous toujours le même, et qu'est-ce que tout le reste à mes yeux ? Bien peu de chose, je vous assure. » — Le 3 août : « Vous croyez au dévouement, au sacrifice, au devoir enfin, et à cet égard nous ne différons que dans l'application. Or, sur ce point, chacun est guidé par sa raison et sa conscience et ne saurait être guidé que par elles. Quant à moi, je me défie beaucoup des opinions intolérantes, des opinions despotiques, hautaines, aigres, exclusives, qui ne souffrent qu'elles-mêmes. Je conçois à merveille la diversité des vues, des pensées, et je respecte du fond de mon âme toutes les croyances sincères, pourvu que la charité s'y joigne ; car, à mes yeux, la charité est le caractère auquel on reconnaît ce qui vient de Dieu, le sceau éclatant de la vérité dont il est le principe. Je vous remercie de votre affection si constante et si bonne. N'ayez pas peur que j'en doute jamais, et jamais non plus ne doutez de la mienne. Tout à vous pour toujours. »

Le 10 février 1837 : « Pour ce qui est de mes idées, elles se sont développées, étendues, elles n'ont point changé. Le bourgeon est devenu feuille, voilà tout. Mais vous ne sauriez maintenant comprendre cela. » — Quinze jours après : « De

quelque manière que vous me jugiez, croyez au surplus qu'alors même que vos jugements me paraissent le plus dénués de tout fondement réel et le moins équitables, ils n'altèrent pas le moins du monde mes sentiments pour vous, et cette vieille amitié qui nous unit depuis tantôt vingt années. Je défie bien le temps, ce « grand mangeur de choses », comme l'appelle Horace, de dévorer jamais celle-là. » — Le 1<sup>er</sup> juin: « Mes idées, toujours les mêmes pour le fond, se sont rectifiées, étendues, développées, voilà tout. Quelle assurance avez-vous de la vérité des vôtres que je n'aie également de la vérité des miennes? Et pourquoi celui de nous deux qui se trompe serait-il plus que l'autre responsable de son erreur involontaire? Vous avez bien peu profité de la doctrine de l'Évangile, si vous n'avez pas encore appris à tolérer des sentiments que vous ne partagez point, si le précepte de la charité n'est pas, dans votre cœur, au-dessus de tout autre précepte, s'il n'est pas pour vous le sommaire et la plénitude de la loi. Défiez-vous, défiez-vous profondément de tout ce qui tendrait à vous séparer le moins du monde d'un seul de vos frères. On n'est uni à Dieu qu'autant qu'on est uni à l'humanité, sans distinction de lieux, de temps, d'opinions, de croyances, et l'amour est le fruit auquel on reconnaît l'arbre dont la tige s'élève à jamais dans l'éternité... Adieu; malgré vos gronderies, à mes yeux sans juste fondement, vous savez ce que vous me serez toujours. »

Du 26 août: « Je trouve que vous insistez trop sur des points qui ne peuvent être éclaircis dans une lettre, quand je voudrais les discuter; mais nous ne le voulons ni vous ni moi, vous parce que d'avance vous vous tenez sûre d'avoir raison, moi parce que je n'ai pas la plus légère envie d'ébranler cette confiance qui vous est agréable. Quoi que vous en disiez, au reste, je crois qu'entre deux créatures humaines également sincères, la présomption d'erreur ne saurait être tout d'un côté, qu'il y aurait peut-être quelque sagesse à le reconnaître et qu'en tout cas la charité y gagnerait beaucoup. Mais je ne veux pas même m'étendre là-dessus. »

La lettre suivante, du 10 octobre 1837, est encore plus concluante et péremptoire: « Je ne crois pas qu'il y ait eu de la sécheresse dans mes paroles, car il n'y en avait pas dans mon cœur; mais il a pu y percer de la fatigue de vous voir toujours revenir sur un sujet que vous savez bien ne pouvoir m'être

agréable, car il ne l'est pas du tout de s'entendre plaindre sans cesse, comme on plaindrait un homme tombé dans les plus déplorables égarements, lorsque *ma conscience me rend le témoignage de n'avoir fait que mon devoir*. J'ai mes convictions, vous avez les vôtres ; pourquoi ne serions-nous pas également de bonne foi ? Il y a une pitié qui insulte, et je ne veux pas de celle-là. Je sais que rien au monde n'est plus éloigné de votre intention que de me blesser en quoi que ce soit. Pourquoi donc cette insistance de regrets qui ressemblent si fort à des reproches, et d'exhortations au moins inutiles ; car vous ne pouvez douter que je n'aie réfléchi trop longtemps et trop sérieusement à tout ce qui vous préoccupe, pour revenir jamais de ce qui vous paraît des erreurs, tant qu'elles seront à mes yeux d'*incontestables vérités*. Mais en voilà assez là-dessus... Adieu. Vous me dites de vous aimer toujours. Est-ce que je puis faire autrement ? »

Et cinq jours après, le 15 octobre : « Soyez tranquille sur moi ; il y a longtemps que je m'éprouve contre la vie ; je l'ai plus d'une fois touchée par ses côtés les plus rudes, et l'exercice m'a, grâce à Dieu, donné quelque force pour souffrir et pour résister. Je suis comme un vieux matelot endurci aux mers orageuses. Et puis, peu soucieux de ce qui ne touche que moi, j'ai foi en l'humanité, en son avenir, *en la Providence qui les prépare* ; et que m'importe le reste ? Rien, en vérité, presque rien. »

Et cette pensée (18 juillet 1820, juste cinquante ans avant la définition de l'infailibilité du pape, jour pour jour) : « Dieu a placé les douleurs de distance en distance dans la vie, pour nous indiquer la route du ciel. »

Et le 9 janvier 1822 : « Viendra enfin la dernière tempête qui me rejoindra pour toujours à ceux que j'ai perdus... Il est quelquefois dangereux de trop arrêter ses regards sur l'autre vie, à cause du dégoût que celle-ci inspire. Quand le cœur se sent attiré avec une certaine force au delà du tombeau, tout l'homme défaille et il devient inutile sur la terre. Après tout, ce ne sera pas long, et nous pouvons bien attendre le moment marqué par la Providence. L'essentiel est qu'il nous trouve préparés. »

Comment ne pas admirer cet homme dans son admirable amour de la vérité, dans la sincérité et la profondeur de sa religion, dans sa charité envers ses frères, même envers ceux

qui le persécutaient? Personne, que je sache, n'a écrit des pages aussi émouvantes sur le dévouement que nous devons à nos frères. Écoutons-le encore:

« L'amour repose au fond des âmes pures, comme une goutte de rosée dans le calice d'une fleur.

» Oh! si vous saviez ce que c'est qu'aimer!

» Vous dites que vous aimez, et beaucoup de vos frères manquent de pain pour soutenir leur vie, de vêtements pour couvrir leurs membres nus, d'un toit pour s'abriter, d'une poignée de paille pour dormir dessus, tandis que vous avez toutes choses en abondance. »

» Vous dites que vous aimez, et il y a, en grand nombre, des malades qui languissent privés de secours, sur leur pauvre couche, des malheureux qui pleurent sans que personne pleure avec eux, des petits enfants qui s'en vont, tout transis de froid, de porte en porte, demander aux riches une miette de leur table et qui ne l'obtiennent pas.

» Vous dites que vous aimez vos frères; et que feriez-vous donc si vous les haïssiez?

» Et moi, je vous le dis, quiconque, le pouvant, ne soulage pas son frère qui souffre est l'ennemi de son frère; et quiconque, le pouvant, ne nourrit pas son frère qui a faim, est son meurtrier. »

En vérité, n'est-ce pas sublime?

E. MICHAUD.

---

#### IV. — Die Kulturkatholiken und der Altkatholizismus.

Man liest in „Das neue Jahrhundert“ (Dr. Ph. Funk, Stettin), 2. Januar 1910, S. 9:

„Das „Hochland“ spricht im zweiten Heft des neuen Jahrgangs ein Urteil über den gegenwärtigen Stand des Altkatholizismus aus, der einer ganz unmotivierten Anrempelung gleichkommt. Die Ungerechtigkeit und Kurzsichtigkeit des Urteils veranlasst uns, Stellung dazu zu nehmen. Will vielleicht „Hochland“ durch solche Ausfälle dem Kredit der eigenen Orthodoxie, der beim „starren“ Katholizismus allmählich ein geringer ist, aufhelfen? Da läge es doch näher, über die „Modernisten“ loszufahren.

„Wenn der Hochlandkritiker dem Altkatholizismus das erste Bedingnis einer kirchlichen Blüte abspricht, „*religiöse Kraft und Innerlichkeit*“, so ist das ein Beweis, dass er den Altkatholizismus nicht kennt. Oder sieht er in „religiöser Kraft und Innerlichkeit“ vielleicht etwas anderes, als dem Begriffe nach darin liegt, vielleicht die Dampfkraft unklarer Phrasen, von der der Kulturkatholizismus, der Katholizismus eines Meyenberg, Mausbach, Ehrhard, in die Höhe seiner „Grosszügigkeit“ getrieben wird. Den Renommierkatholiken und schwungvollen Rednern auf den Katholikentagen ist offenbar der Sinn für echte, bescheidene und stillwirkende Religion abhanden gekommen. Auch der Religion Muths in seiner Schrift „Die Wiedergeburt der Dichtung aus dem religiösen Erlebnis“ muss man misstrauisch gegenüberstehen. (Wir werden auf die Muthsche Schrift ausführlich zu sprechen kommen.)

„Wer den Altkatholizismus kennt, weiss, dass in ihm eine stille, aber tiefe Religiosität brennt, die sogar die Probe materieller Opfer bestanden hat, die weder die ultramontane, noch die „Hochländische“ Religiosität bestehen würde, das wetten wir.

„Dass der Altkatholizismus trotz des besten Materials, über das er in seinen Anfängen verfügte, trotz der grossen Summe von intellektueller, religiöser und sittlicher Kultur, die seine ersten Bekenner ihm mitbrachten, nicht mehr in die Weite gewachsen ist, ist zunächst kein Beweis gegen seine innere Lebenskraft, sondern nur für die unheimlichen Wirkungen, die der Ultramontanismus in allen Schichten der Bevölkerung ausübt: Konsequenz des Denkens, Ehrlichkeit und Mut der Überzeugung hat er längst weggefressen aus dem geistigen Leben der Katholiken. Man hat gelernt, sich unter dem zunächst wohl als unerträglich empfundenen Joch Roms bequem einzurichten — durch innere Reservate: siehe Hefele und seine Mitbischöfe, später F. X. Kraus, Schell und ihre „Unterwerfungen“, Erhard und jetzt die Kulturkatholiken um „Hochland“. Viele unter ihnen denken modernistisch und schreiben „katholisch“, wobei sie in das Wort „Katholizismus“ ihre Ideale — ihre modernen natürlich — hineinlegen, „katholisch“ = allumfassend in Menschlichkeit, Kultur, Weltanschauung; ach wenn das doch in dem wörtlichen Begriff des Katholizismus läge!

„Weil sie mit ihrer Unklarheit und Unehrllichkeit jede Gelegenheit verpassten, der wachsenden Verengung des Katholi-

zismus durch den Romanismus ein Ende zu bereiten und es auf ein Biegen oder Brechen ankommen zu lassen, deswegen gruben sie, niemand anders sonst, dem nationalen Katholizismus, der aus dem antivatikanischen, also dem Altkatholizismus hätte werden können und wollen, die Lebensmöglichkeiten ab. Der extreme Ultramontanismus hätte in seiner reinen Erscheinung (Bischöfe wie Melchers, Martin, Senestrey, Korum, Benzler, Keppler, Theologen wie die Jesuiten und Germaniker) jederzeit als Reaktion ein Wachsen des nationalen Katholizismus hervorrufen müssen, wenn nicht immer und immer die „gemässigten“, d. h. unklaren und charakterlosen Katholiken dazwischen getreten wären und die Unzufriedenheit mit den Ultras und die ganze Gährung durch ihren trügerischen Nebel irreführt hätten.

„Das müssen wir, der linke Flügel der katholischen Fortschrittsbewegung, wir, auf die die Männer „Hochlands“ mit Verachtung oder Mitleid („die Unglücklichen, die Extremen, die Negativen“) schauen, dem rechten Flügel oft und oft sagen. Diesmal bot uns ein ungerechter Angriff auf den wackeren Altkatholizismus dazu Gelegenheit.

„Das sei noch angefügt, dass ein Buch wie Troxler, „Die neuere Entwicklung des Altkatholizismus“ kein objektives Bild des Altkatholizismus geben kann, weil es das Tatsachenmaterial in ein Tendenzlicht rückt. Das ist entschieden unwissenschaftlich.“

NB. A lire aussi dans la même Revue, n. 7: *Häresie in der jesuitischen Lehre*, von H. Krug (Wien); — et n. 8: *Hat Jesus das Papsttum gestiftet?* von J. Sch.

---

## V. — Jurisdiction.

The question of Episcopal jurisdiction is one that is ever and anon being put forward and equally so often relegated without any satisfactory result arising.

May I therefore, without in anyway attempting to reopen anything that has been said, or indeed originating a discussion at all state a case for the jurisdiction of the Old Catholic Bishop and priests in England. Every priest and every bishop in a

greater degree is at his ordination invested with a supernatural character, a public dignity and a power based upon an intimate union with God the Holy Ghost.

This special character, public dignity and the grace received at that solemn time consecrates him for and entitles him ( $\alpha$ ) to witness to and teach the doctrine of Christ Jesus and ( $\beta$ ) to enforce or command adhesion to his teaching.

It is this latter power *potestas jurisdictionis* as distinct from *potestas ordinis* or rather the right to exercise the same around which so many battles have been fought.

But why all this warfare?

Has it been for the purpose of safeguarding this necessary power that greater spiritual activity by the bishops and priests might be put forward? Nay, look but to history and one will find that no such pious motive moved them thereto.

It has not been for the advancement of spiritual power but a pandering to an insatiable lust for temporal power on the part of former bishops and popes. The Roman Church claims to be the source of all jurisdiction and that the pope alone is the dispenser thereof. I do not propose to debate this point at length, but would any thoughtful, person be he ever so ultramontane, claim universal jurisdiction for such popes as John XII and Benedict IX, consecrated as they were, mere boys of fifteen and ten years respectively, or those popes of whom it is an universally admitted fact that they were abnormally corrupt, very monsters in iniquity, or those condemned by their successors as simoniacs and heretics? I trow not. How can God the Holy Ghost, the Spirit of Truth and Might co-operate with such souls? The pope is not the fount of jurisdiction or indeed possessed of any greater degree of power than any other Catholic Bishop.

A similar claim is put forward by the established Church that she possesses the sole right to exercise jurisdiction throughout the whole of the vast British Empire.

She bases her claim upon the much disputed question of "continuity" and her establishment by the State.

But how do these support her claim to territorial jurisdiction?

The question of continuity offers none at all and is unworthy of the great energy spent in putting it forward since

it is not only denied on many sides without the Anglican Church but by great numbers within her pale.

What shall we say then to the establishment giving right and title to exercise spiritual jurisdiction?

So far as the clergy of the Anglican Church submit to a secular authority (which may be composed of free-thinkers and even atheists) and government in matters spiritual to the government for the time being, thus giving up spiritual freedom for state emoluments, all well and good, but by what power can a civil government confer the right to exercise spiritual jurisdiction?

When, were and in what manner was the *potestas jurisdictionis* given to any civil government? It never was so given and therefore can never be imported by any civil authority.

It will be seen therefore that the jurisdiction of the Old Catholic Bishop and priests in England is denied first by the Roman claim to be the source of all jurisdiction and secondly by the Anglican Church by virtue of her establishment by the state and further evidenced in a letter dated 28<sup>th</sup> January 1909 written on behalf of the Anglican Bishop of Rochester by his Chaplain in which he says "it has never been recognized that it (the Old Catholic Church) should set up a Hierarchy in England".

Now since the claims of both these Churches are without foundation or support it would appear from this alone that we have just as much right to the exercise of spiritual jurisdiction as they but we have other and much higher grounds for the exercising of our spiritual functions within the confines of the British Empire.

First then we Old Catholics are the survivors of the Catholic Church which existed in the West prior to the great schism of 1057. Since then we have retained the pure Catholic faith and unhesitatingly rejected additions thereto and the heresies of the Vatican. Have we not therefore a stronger and more ancient claim to jurisdiction than even the Roman Church?

But from whence does the right to exercise spiritual jurisdiction spring?

Christ Jesus came upon this earth to redeem not only one nation but all nations and peoples throughout the whole world and time.

That this might be accomplished, our Saviour after His glorious resurrection met the eleven disciples at the mount in Galilee and then and there issued to them his last command and delivered to them the blessed power of jurisdiction. "He that believeth and is baptized shall be saved, but he that believeth not shall be damned."

Christ, the founder of the Holy Catholic Church, is then the source of jurisdiction, and all bishops and priests who can trace their unbroken succession to Him have every right and title so long that they be not in heresy to the exercise of spiritual jurisdiction.

The Old Catholic Church fulfills these conditions.

I would that I might here lay down my pen, but there are one or two other points which need to be somewhat cleared.

The establishment objects to the Old Catholics setting up an Hierarchy in England, but does she do to others as she would be done by? Go abroad on the continent, and you will find many Anglican "Chaplaincies" under the "jurisdiction" of the Anglican "Bishop of Northern and Central Europe".

Of course, there is something to be said for these "Chaplaincies" in countries which are entirely Roman Catholic since the Roman Church refuses to administer the sacraments to Anglicans, but this does not apply to Old Catholic countries.

In Holland these "Chaplaincies" are to be found in almost every large town, but his "Lordship of Northern and Central Europe" has not, I believe, sought the approval of the Archbishop of Utrecht for these ministrations. Surely, if Old Catholics have no right to jurisdiction in England, the "Bishop of Northern and Central Europe" is in the same position as regards Holland, a country in which the Old Catholic Church has undisputed right to jurisdiction. This also applies to Germany, Switzerland, Austria, and wherever Old Catholicism exists. It applies also to the Orient were Anglican clergy set up chapels in complete independance of the Oriental Bishops. It is equally applicable to the countries such as Spain and Brazil and other Roman Catholic lands in which the Anglican Church has established Churches and proselytizes from Rome.

As we have already noticed something might be said for these "Chaplaincies" if they were confined to Anglicans resident abroad, but such is not the case.

Natives, so far as I have been able to ascertain, are in no way restrained from attending the services, but rather encouraged, neither are they refused the right to become Anglicans.

I have myself attended service in such a chapel the congregation at which, with the exception of an Englishman and his wife, was entirely composed of natives. The greater part of the funds for this particular chapel are raised by means of a working party composed of a few English ladies and the rest natives.

In the month of May 1909 I was invited by an Anglican Chaplain to preach at his chapel in French which I was naturally unable to accept.

Thus we see that what is perfectly right for the Anglican Church to do abroad is absolutely wicked when performed by the Old Catholic Church on English soil.

There are resident in our large towns and especially in London large numbers of Dutch, German, Swiss and Austrian Old Catholics. If it be right to provide for the Englishman abroad that form of spiritual sustenance which he prefers, is it not equally right to provide that form of religious exercise for the foreigner to which he is accustomed and which will enable him to walk uprightly in a foreign land with all its unfamiliar customs and consequent pitfalls?

The necessity is obvious and the right indisputable.

In addition there are English Old Catholics, citizens carrying on their respective callings and living useful lives to the advantage of the State.

Shall not the State Church uphold the States reputation for and boast of justice?

Yet what manner of justice is this which gives to Non-conformists and Roman Catholic citizens the right to worship God in their own way and would deny that same right to Old Catholics?

We Old Catholics are perfectly free from heresy, possess an unbroken succession from the blessed Apostles and therefore have every right to exercise spiritual jurisdiction over those who desire our ministrations, and within the confines of the British Empire.

John H. SMITH.

---